

**MAIRIE DE  
CHAUMONTEL**  
(Val d'Oise)

**DATE DE  
CONVOCAATION**

Le 29 juin 2020

**OBJET :**

Budget Annexe  
« LOCATIONS »

COMPTE DE GESTION

2019

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 06 juillet 2020

Le Maire,  
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**N° 2020/307**

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Monsieur Gildas PONTOIZEAU, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

**Procurations :** Madame Virginie VIEVILLE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Séverine LÉTOILE pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

**Excusé(s) :** Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle SUEUR-PARENT

oooooooooooo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature comptable M 4 ;

**Considérant** le grand principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public qui régit les finances publiques locales ;

**Considérant** la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 18 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal ;

Après présentation par Monsieur le Maire, du Budget primitif de l'exercice 2019 et de ses décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées ;

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ;
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Considérant** que le compte de gestion 2019 du Budget annexe Locations du Comptable du Trésor Public est identique au Compte Administratif 2019 du Budget annexe Locations tel que présenté ci-dessous :

|                | Dépenses       | Recettes       |
|----------------|----------------|----------------|
| Exploitation   | 10 468,12 €    | 16 076,00 €    |
| Investissement | 1 265 000,00 € | 1 320 000,00 € |

Après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité :

**DECLARE** que le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe Locations de la commune, dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#